

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER (proc de P GAILLARD), J DAUMAS, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 36
Procurations : 6
Votants : 42
Absents : 10

Date de convocation : 30/03/2023

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND.

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, J SEBASTIEN, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et M TAUPENAS.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Dénomination et officialisation de la boucle en itinérance VTT.

Le Président rappelle que par délibérations des Conseils Communautaires des 4 novembre 2021 et 11 avril 2022, les chemins ouverts spécifiquement pour la pratique VTT ont été ajoutés au tableau de classement des sentiers d'intérêt communautaire. Ces sentiers constituent les bases VTT de Vesseaux et de Saint Julien du Serre.

Néanmoins, les précédentes délibérations ne mentionnent pas de manière explicite le chemin de liaison VTT identifié pour rejoindre la Grande Traversée de l'Ardèche à VTT.

Cette liaison a été créée sur des sentiers d'intérêt communautaire existants et son inscription au Plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) est en cours pour la pratique VTT.

Cette liaison permet de créer une boucle VTT en itinérance depuis Vesseaux, en rejoignant l'itinéraire de la Grande traversée de l'Ardèche à VTT au Mont Gerbier de Jonc, en suivant ce dernier jusqu'au bois de Païolive et en remontant par la Via Ardèche. Cette boucle représente un circuit de 215 km et 4 200 m de dénivelé (4 à 5 jours).

Pour être référencée sur la communication départementale, le Département et l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche (ADT) demandent que cet itinéraire soit officiellement nommé par délibération du conseil communautaire.

Le nom proposé pour cette boucle est « boucle du Vivarais en VTT ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 CONTRE A LAURENT et 1 ABSTENTION C PASTRE) décide de:

- Dénommer la boucle itinérante VTT au départ de Vesseaux et rejoignant la Grande Traversée de l'Ardèche en VTT : « Boucle du Vivarais en VTT » ;
- Autoriser le Département et l'ADT à communiquer sur cet itinéraire ;
- Autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 6 avril 2023
Le Président, Max TOURVIELHE

